

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 7 mai 2024 à 19h00, au 1277, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 15^e jour du mois d'avril 2024



Anne-Marie Charron
 DGA / greffière-trésorière adjointe

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
315 chemin du Mont-la-Tuque Lot : 6 588 811 Matricule : 2722-23-4194	Autoriser l'usage de location court séjour de moyenne envergure dans la résidence projetée;
38 chemin des Écorces Lot : 4 755 639 Matricule : 3019-40-4709	Autoriser l'usage de location court séjour de grande envergure dans la résidence;
190 chemin de la Fraternité Lot : 4 755 429 Matricule : 2918-53-3189-0-010-0001	Autoriser l'usage de location court séjour de grande envergure dans la résidence;

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Anne-Marie Charron, DGA / greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 15^e jour du mois d'avril 2024 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois d'avril 2024.



Anne-Marie Charron
 DGA / greffière-trésorière adjointe